



Parc national
des Calanques

La Calanquaise

Lettre d'information du Parc national
n° 8 • hiver 2016 - 2017

Le sémaphore de Callelongue,
un œil vigilant ouvert sur la mer



Les Hommes



La Nature



La Culture



Le Coin des minots

1^{ère} Fête du Parc national : le succès au rendez-vous !

A La Ciotat, le 3 septembre dernier, le Parc national des Calanques a organisé sa première fête au parc du Mugel. Animations, ateliers, sorties nature, spectacles, expositions et conférences-débats : la programmation, éclectique et entièrement gratuite, était haute en couleurs. Ce succès est le fruit d'une collaboration menée avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, dont la Ville de La Ciotat, le Conseil départemental 13 et le CPIE-Atelier Bleu. Il est aussi le reflet de l'engouement d'un public venu en grand nombre. **Merci à tous !**





Les paysages, éléments du caractère de notre métropole

Le territoire du Parc national des Calanques porte une histoire exceptionnelle. Ce sont les regards et les ambitions des habitants qui ont fait, au fil du temps, le paysage que nous pouvons contempler aujourd'hui.

De l'époque industrielle, il reste un surprenant patrimoine bâti, la redécouverte de l'incroyable histoire sociale des générations qui nous ont précédé, mais aussi des conséquences à assumer. L'une d'elles est la pollution abandonnée sur plusieurs sites. Une autre conséquence n'est-elle pas ce premier Parc national au cœur d'une des métropoles les plus importantes d'Europe ?

Soyons-en tous convaincus, le Parc national des Calanques constitue une opportunité de reconquête de la biodiversité et de paysages naturels. Il est un outil évolutif, résolument tourné vers l'avenir, afin d'inventer localement, avec l'ensemble des acteurs de chacun de nos territoires, les façons de protéger et transmettre nos patrimoines.

Le Plan de paysage, réalisé en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AgAM), est un bel exemple de cette ambition : conjuguer les enjeux d'aménagement et de développement durable sur des territoires emblématiques et périurbains.

Ce document constitue une référence de la qualité de nos paysages et contribuera à inscrire concrètement la dimension «nature», source de bien-être et d'attractivité, dans le caractère de la métropole Aix-Marseille Provence.

En 2017, nous prolongerons cette démarche de manière innovante avec un Plan de paysage sous-marin, car ce Parc national est évidemment un trait d'union entre la Métropole et la Méditerranée. •

Didier Réault
Président du conseil d'administration
du Parc national des Calanques

Edito



Sommaire

- 2 Arrêt sur images
- 3 Edito
- 4 Information
- 5 > 7 Dossier Incendie
- 8 > 9 Panorama biodiversité :
Le cycle de la forêt
- 10 > 11 À la loupe :
Le Grand Dauphin
- 12 Vie de quartier :
Interview de la
présidente du CIQ
Les Hauts de Mazargues
La Cayolle
- 13 Culture : Le sémaphore
de Callelongue fait peau
neuve
- 14 > 15 Le coin des minots
- 16 L'écho des Calanques

La Calanquaise : lettre d'information du Parc national des Calanques téléchargeable sur le site www.calanques-parcnational.fr • Directeur de la publication : François Bland • Coordination : Laurence Delachaume • Rédaction : Laurence Delachaume et Ghislain Kodjo • Conception graphique et mise en page : Desiderata • Illustrations : Dauphins et Coin des Minots : Alban Larousse / Cycle de la forêt : Laurence Malherbe • Photos : Parc national des Calanques, à l'exception de celles où figurent un copyright / Photo de couverture La Nature © Julien Amic/GECEM • Impression : Spotimprimerie • Contact : Parc national des Calanques - 141, avenue du Prado - Bât. A - 13008 Marseille • Courriel : contact@calanques-parcnational.fr • Site : www.calanques-parcnational.fr • Dépôt légal : décembre 2016 - ISSN : 2263-3154 • Ce magazine est imprimé sur du papier recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique



Les écogardes : force vive du Parc national

Le dispositif des écogardes a de nouveau fait ses preuves durant la dernière saison, entre fin mars et fin septembre 2016. Au total, 31 agents saisonniers ont informé et sensibilisé près de 76 000 visiteurs sur le terrain, à terre et en mer, à Marseille, Cassis et La Ciotat. En nouveauté cette saison, des points d'information et d'accueil, itinérants, ont vu le jour avec la création de supports pédagogiques et didactiques pour mieux répondre aux attentes du public et être au plus près des habitants et des visiteurs. •

Un éventail d'outils de communication pour tous les publics

Le Parc national met à disposition du public une palette de plaquettes d'information en libre accès dans les offices du tourisme et les mairies du territoire, et en téléchargement sur son site internet. Ces plaquettes, véritables « boîtes-à-outils » de découverte du territoire, livrent de nombreuses informations sur les patrimoines, les réglementations et les bons gestes. Récemment, de nouveaux présentoirs ont été installés dans les offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat, pour faciliter l'accès à l'information du public. Le Parc national est également très présent sur les réseaux sociaux.

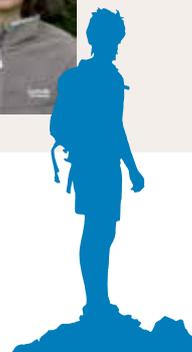
Pour être informé de nos actualités, rendez-vous sur nos pages



“ La saison 2016 des écogardes a rencontré un très grand succès, tant au niveau de l'information et de la sensibilisation, que des échanges souvent riches avec les habitants du territoire, les touristes mais aussi les partenaires ”



Julie Grolleau, coordinatrice des écogardes



Un nouveau site internet pour mieux vous informer

Le Parc national des Calanques vous invite à découvrir son nouveau site internet : www.calanques-parcnational.fr

Avec un design et une ergonomie de site « nouvelle génération », cet outil multimédia propose, par une interface dynamique et intuitive, un site internet d'information efficace, pédagogique et accessible au plus grand nombre. Il s'inscrit dans une dynamique de réseau des parcs nationaux français, fers de lance de la préservation de la biodiversité de territoires exceptionnels.



La lutte contre les incendies : un défi majeur pour la protection et la sécurité

Au cœur de la jeune métropole Aix-Marseille Provence, le Parc national des Calanques est directement concerné par les feux de forêt. Situés à proximité de zones urbanisées et accueillant chaque année plus de deux millions de visiteurs, ses espaces naturels, reconnus pour leur grande qualité biologique et paysagère, sont en effet particulièrement exposés au risque d'incendie. Le Parc national des Calanques a identifié cette menace comme l'une de ses priorités dans sa charte. Sachant que le « risque incendie zéro » n'existe pas, sa finalité est de limiter autant que possible les feux importants et répétés, par la mise en place de différents outils d'information et de prévention, en lien avec ses partenaires.

Les feux de forêt constituent avant tout un danger majeur pour les riverains et usagers des espaces naturels. S'agissant des écosystèmes, si les feux de forêt peuvent permettre, après leur passage, une mosaïque de milieux riches en biodiversité, leur répétition devient dévastatrice pour l'environnement. En effet, des incendies fréquents peuvent provoquer des dégâts écologiques considérables sur la végétation et la faune qui vivent dans ces milieux ou qui en dépendent. Le climat sec et aride, la forte fréquentation des massifs du Parc national et ses conditions d'accès souvent difficiles, en milieux semi-montagneux et de front de mer, accroissent le niveau de danger. Dans le but d'en réduire le risque et d'améliorer les dispositifs de lutte contre les incendies, le Parc national met en œuvre différentes actions en lien avec ses partenaires : les services de l'État, le Bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM), le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 13), l'Office national des forêts (ONF), le département des Bouches-du-Rhône et les communes de Marseille, Cassis et La Ciotat.

L'information et la réglementation : des outils de prévention

Le Parc national informe régulièrement les usagers sur le niveau de danger, la réglementation et les bons gestes à adopter pour réduire le risque d'incendie. Ses principaux vecteurs d'information sont les agents de terrain, la signalétique en

place sur l'ensemble du territoire et des outils de communication diversifiés (plaquettes d'information et supports multimédias). Les réglementations qui visent spécifiquement à lutter contre les incendies sont l'interdiction, dans le périmètre du cœur de Parc, de tout usage de feu (y compris fumer), des feux de camp, des camping-gaz et des brûlages de déchets ou de végétaux coupés, du bivouac, du camping et du caravanning.

Des accès aux massifs limités en été

En été, les espaces forestiers sont plus exposés aux risques d'incendie. Pour la sécurité des promeneurs qui pourraient se faire piéger par un feu, l'accès aux massifs forestiers est donc réglementé par arrêté préfectoral du 1^{er} juin au 30 septembre. Cette réglementation fait l'objet d'une diffusion au grand public par le dispositif départemental Envie de balade (site internet, affiches, plaquettes). Selon les conditions météorologiques, l'accès, y compris par la mer, et la présence dans les massifs forestiers peuvent être autorisés toute la journée (niveau de danger orange et rouge) ou interdits toute la journée (niveau de danger noir).

Du 1^{er}/06 au 30/09, renseignez-vous avant de partir en appelant le 08 11 20 13 13 (0,06 €/ minute) ou en vous connectant sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône : www.bouches-du-rhone.gouv.fr



Le débroussaillage : une nécessité, des obligations

Autrefois, les villages provençaux étaient perchés sur les hauteurs. Les activités agricoles et forestières, très développées, ouvraient et façonnaient les milieux, créant ainsi des barrières contre la propagation des incendies en direction des villages. Au fil des ans, la déprise agricole et forestière a favorisé un fort développement de la forêt méditerranéenne qui constitue aujourd'hui de vastes ensembles de combustibles continus. L'urbanisation des espaces cultivés ou forestiers a accentué les risques d'incendie, y compris aux abords immédiats du Parc national. Il est donc devenu urgent de s'attaquer aux risques d'incendie par le biais du débroussaillage obligatoire (OLD : Obligation Légale de Débroussaillage réglementée par le code forestier), qui constitue à la fois un acte civique, aussi bien individuel que collectif. Le législateur contraint ainsi les propriétaires habitant en zones à risque à débroussailler leurs chemins d'accès et les abords de leurs habitations. L'objectif de cette réglementation est de diminuer, à proximité des habitations, la masse de végétaux, sources de combustibles, afin de réduire l'intensité du feu, protéger les habitations et la forêt. Le débroussaillage permet également de traiter plus facilement un feu qui démarre près d'une habitation : un feu d'herbes est bien mieux maîtrisé qu'un feu de cime. De plus, il permet aux secours d'intervenir auprès des habitations dans des conditions optimales de sécurité.

Encadrement de l'usage du feu en zone à risque

Tout comme le débroussaillage, la Préfecture des Bouches-du-Rhône réglemente l'usage du feu : son emploi est interdit dans les zones boisées, notamment celles du Parc national, y compris à 200 m de celles-ci (l'emploi d'un barbecue attenant à une construction reste néanmoins autorisé sous condition). Le brûlage des déchets verts est lui aussi interdit, sauf pour les propriétaires habitant dans une zone exposée au risque d'incendie, brûlant leurs déchets dans le cadre de l'obligation de débroussaillage.

Mise en place d'un dispositif forestier de prévention

Au-delà de ces actions d'information et de prévention, le Parc national des Calanques et ses partenaires assurent des missions de surveillance et de police de l'environnement. Cette veille se concrétise notamment par l'organisation d'opérations de contrôle régulières. Une présence minimale de deux agents assermentés est assurée sur le territoire du Parc national pendant la haute saison, entre les mois de juin et de septembre. La présence de cette patrouille couplée à la présence des écogardes permet un maillage très important du cœur de Parc. Lors des journées à haut risque d'incendie (journée noire), des agents verbalisateurs supplémentaires sont mobilisés. Cette forte implication du Parc national permet, avec la mobilisation des partenaires, de garantir la quasi-absence de fréquentation dans les massifs en période de risque élevé •

Plan de massif : une démarche intégrée pour réduire le risque d'incendie

Véritable outil de prévention et d'aménagement du territoire, le Plan de massif a pour objectif premier la protection des massifs forestiers contre les incendies, tout en veillant à valoriser les espaces naturels dans leurs composantes écologiques, sociales et paysagères. Il doit permettre d'harmoniser, coordonner et rendre plus efficaces les actions menées par l'ensemble des partenaires concernés par la prévention

des incendies, en particulier sur le volet des aménagements (coupures de combustibles, pistes...). Cette démarche, associant l'ensemble des acteurs (collectivités, services de secours, forestiers, propriétaires, Parc national), est en cours de finalisation sur le massif des Calanques. Elle sera ensuite complétée sur le massif du Cap Canaille •



En tant que citoyen, comment puis-je protéger la nature des incendies ?

- En respectant les interdictions d'accès aux massifs en risque d'incendie élevé l'été ;
- En respectant les interdictions de faire du feu et de fumer ;
- En ne jetant aucun mégot dans la nature, à pied ou en véhicule ;
- En étant vigilant et en sachant donner l'alerte.

Ensemble, soyons éco-citoyens. Les changements climatiques accélèrent le risque d'incendie. Agir pour un développement durable, c'est aussi agir pour la préservation des espaces naturels et de la biodiversité •

Après l'incendie, la nature reprend ses droits petit à petit

Plaine de la Gineste après le passage de l'incendie du 5 septembre 2016 : peu à peu, le paysage se transforme



Filaire à feuille étroite



Une nuit pour sauver les calanques

Parti en fin d'après-midi derrière les HLM de Luminy et attisé par un très fort Mistral, un feu de forêt se déclenche dans le massif des Calanques. Le combat des marins du feu*, épaulés par d'autres forces d'intervention**, a duré une nuit entière pour protéger l'université, le quartier de Vaufrèges, le camp militaire de Carpiagne, les Calanques et enfin la ville de Cassis. L'engagement rapide et parfaitement ciblé des secours ainsi que les colonnes de renfort dirigées par les officiers du bataillon de marins-pompiers de Marseille ont permis un bilan très contenu. Après avoir maîtrisé le sinistre, les marins-pompiers se sont activés plusieurs jours durant pour parfaire le noyage de l'incendie. Cette nuit infernale a mobilisé 860 marins-pompiers et sapeurs-pompiers, à bord de 250 engins •

* BMPM (Bataillon des marins-pompiers de Marseille)
** SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) et FORMISC (Formation militaire de la sécurité civile)



“ Sur les gros feux de forêts, nous engageons notre personnel dans des conditions très difficiles, mais en maîtrisant au maximum le risque. Notre population de marins-pompiers est jeune, en pleine forme physique et très bien entraînée. Ils bénéficient d'un encadrement solide et expérimenté et d'équipements de protection individuelle adaptés. Chaque engin est géo-localisé pour la sécurité des équipages et connecté au poste de commandement. ”

CAPITAINE DE FRÉGATE
JEAN-MICHEL WAGNER,
CHEF DES OPÉRATIONS DU BMPM

Focus sur l'incendie du 5 septembre 2016

Par l'implication exemplaire des forces d'intervention et de secours, la zone incendiée a été circonscrite à 390 hectares entre Luminy et la plaine de la Gineste, épargnant les grands sites patrimoniaux de biodiversité, de paysages littoraux, de culture et d'accueil du public du Parc national des Calanques. L'engagement massif des moyens au sol et des moyens aériens qui ont été déployés reflète la remarquable montée en puissance des dispositifs de lutte et l'excellente coordination du Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) et du Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13), appuyés par leurs partenaires : l'Office national des forêts (ONF), les services de la Préfecture et des collectivités territoriales de Marseille et Cassis et du Département des Bouches du Rhône, la police nationale et la Gendarmerie, les polices municipales et le Parc national des Calanques. La présence forte des gardes-moniteurs et écogardes du Parc national, en cette journée qui était classée en risque exceptionnel d'incendie (journée noire), a notamment conduit à une efficacité dans la fermeture des massifs dès le matin, avant l'incendie.

Quelles mesures ont été mises en œuvre suite à cet incendie ?

Un feu d'une telle ampleur crée un traumatisme sur le paysage, mais qui reste relativement de courte durée. La reconquête de la végétation est déjà largement perceptible. En cœur de Parc national, il n'est pas envisagé de procéder à l'abattage des arbres incendiés (sauf pour assurer la sécurité), ni à des reboisements massifs par plantation. La voie privilégiée, la plus sûre, la plus écologique et la plus économique en milieu méditerranéen, est d'accompagner les dynamiques naturelles, tout en veillant localement aux enjeux de sécurité des publics. Dans ce contexte, la zone brûlée est provisoirement interdite d'accès au public. Une opération de nettoyage des déchets est par ailleurs programmée prochainement pour permettre au site de retrouver sa valeur écologique et paysagère. Une campagne d'information et de sensibilisation sur les risques d'incendie, les impacts et la reconstitution des paysages sera parallèlement mise en œuvre en direction de tous les publics •



^ Repousse de l'Aphyllante de Montpellier sur le sol incendié

< Larve de coléoptère peu après le passage du feu

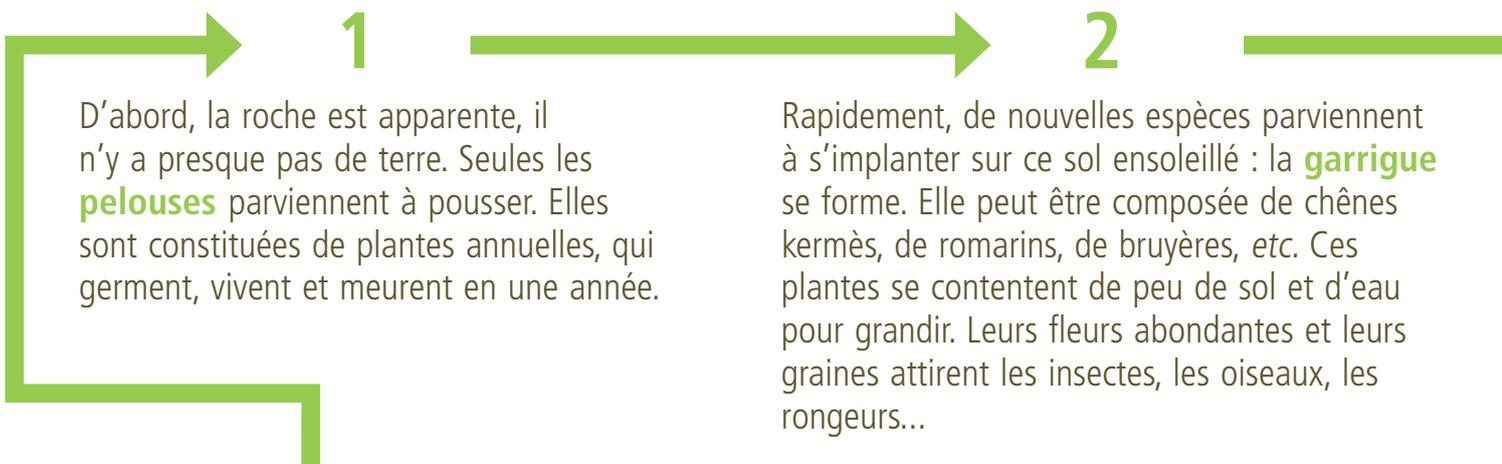
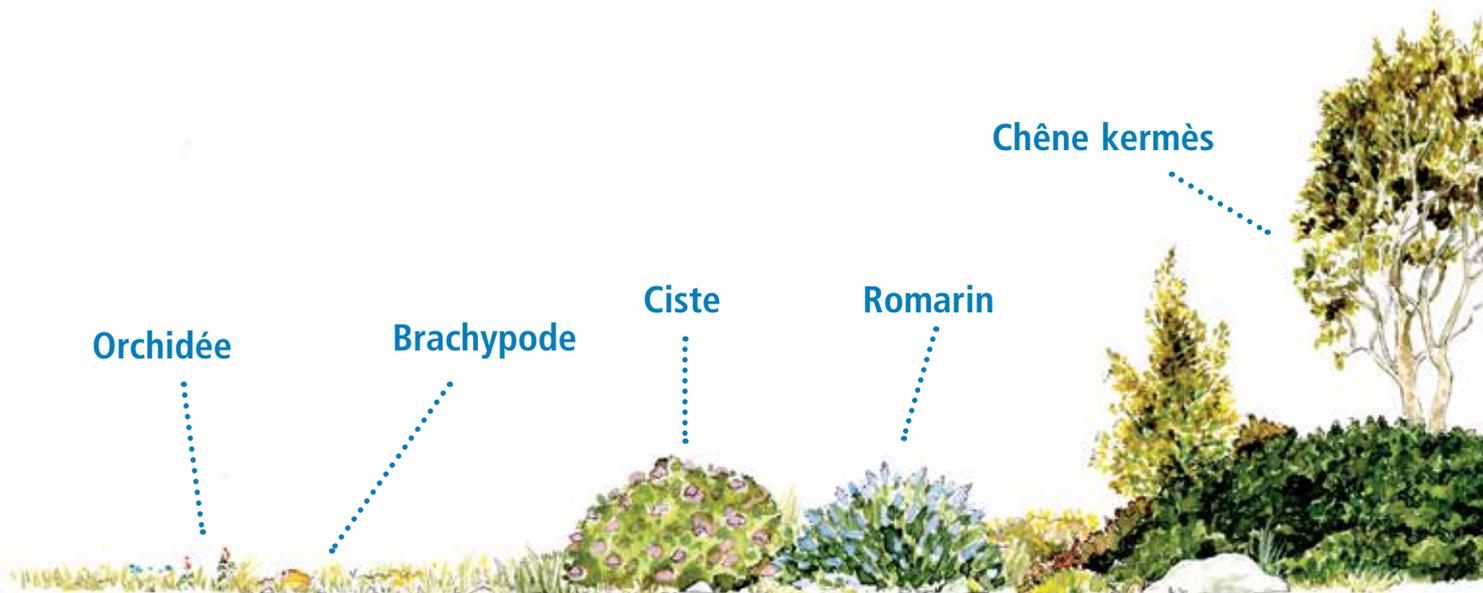


Le cycle de la forêt : avec le temps,

Texte : Mégane Chêne, illustration : Laurence Malherbe

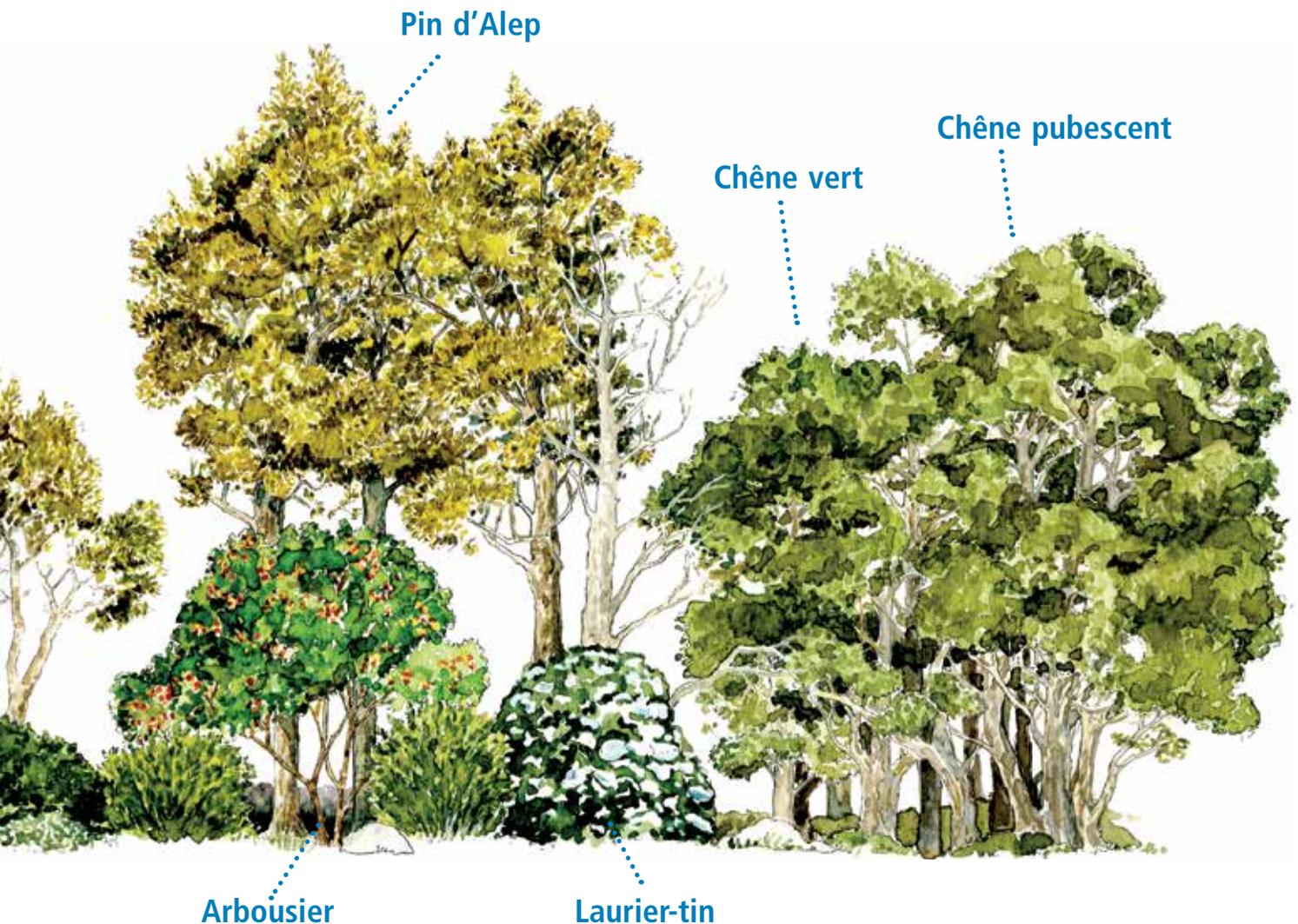
Les paysages changent et évoluent en permanence

La végétation se transforme au cours du temps. Comme nous, elle naît, grandit, et vieillit. Chaque stade correspond à un âge, et plusieurs siècles ou millénaires peuvent s'écouler entre chaque.



Au cours du temps, ce cycle est très souvent interrompu : à cause d'une tempête, de l'action de l'homme et d'animaux, d'un incendie, d'une modification du climat... Quand la forêt disparaît et que le sol s'érode, c'est tout le cycle qui recommence.

le paysage change



3

De jeunes pins ont colonisé ces espaces ouverts. Ils grandissent vite et en quelques décennies, une **pinède** se constitue. De nouveaux animaux s'y installent, charriant avec eux de nouvelles graines, comme celles d'arbustes. Ils parviennent à pousser et forment un sous-bois. La **première forêt** est née.

4

Des siècles se sont écoulés et la pinède a vieilli. Les chênes prennent petit à petit la place des conifères. Ils bénéficient de l'épaisse couche d'humus qui s'est formée au cours du temps sur la roche originelle et de l'humidité retenue par toute la végétation du sous-bois. **La chênaie est le dernier stade** de la dynamique de la végétation. Si les conditions restent identiques, les chênes peuvent vivre plusieurs siècles.



Le Grand Dauphin, celui qui fait rêver petits et grands

On le surnomme parfois « Souffleur » et il est le plus emblématique des mammifères marins présents en Méditerranée. Le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) est un cétacé à dents (odontocète) appartenant à la famille des delphinidés que l'on retrouve, à l'exception des zones arctiques et antarctiques, dans toutes les mers du globe. En Méditerranée, notamment dans notre Parc national, on le rencontre surtout le long des côtes, dans les zones où le fond n'excède pas 200 mètres.

Carte d'identité

À l'âge adulte, le Grand Dauphin peut mesurer jusqu'à 3,60 m pour un poids de 300 kg. On le reconnaît à sa couleur grise avec le ventre plus clair et à son « sourire » assez caractéristique. Il présente également des marques sociales ou cicatrices, qui permettent aux scientifiques d'identifier chaque individu. En liberté, ce cétacé a une durée de vie d'une cinquantaine d'années. Son menu est composé d'espèces variées (merlus, congres, poulpes, etc.) qu'il repère par écholocation

grâce à une sorte de sonar naturel. Son mode de vie est grégaire : il vit généralement en groupe formé d'une quinzaine d'individus et donne naissance à un seul petit à la fois.

Vulnérable et protégé

Le Grand Dauphin subit de nombreuses pressions en Méditerranée : collision avec des engins à moteurs, capture accidentelle dans des filets, pollution chimique et sonore, surpêche et perte d'habitat... Face à ces menaces, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a classé cette espèce comme vulnérable et protégée en Méditerranée.

Dans le Parc national des Calanques, cette espèce fait l'objet d'un suivi régulier par les équipes du Parc. Afin d'affiner et d'améliorer la connaissance scientifique de l'espèce, une étude sur la population de Grands Dauphins sur les îles de Marseille sera prochainement réalisée par le Groupe d'Etude des Cétacés de Méditerranée (GECEM), en partenariat avec le Parc national des Calanques. ●

Le saviez-vous ?

- ❶ Contrairement aux poissons, la queue des cétacés est horizontale : on l'appelle la nageoire caudale. Cette particularité morphologique est adaptée à leur mode de respiration en surface.
- ❷ Le « rostre » désigne le museau des dauphins.
- ❸ Le « melon » est la partie bombée de la tête : elle est constituée de tissus gras et sert de lentille acoustique qui permet d'orienter les sons de haute fréquence utilisés pour l'écholocation.
- ❹ En cas d'observation d'un cétacé échoué, contactez le GECEM au 04 91 26 72 25.



Marque collective regroupant les opérateurs d'observation de cétacés respectueux du code de bonne conduite.





Quartier du Parc national

Confidences de Nicole Bonfils, présidente du CIQ Les hauts de Mazargues - La Cayolle

Situé dans le 9^e arrondissement de Marseille, le quartier des Hauts de Mazargues - La Cayolle se situe dans l'aire d'adhésion du Parc national. À cœur ouvert, Nicole Bonfils, présidente du Comité d'Intérêt de Quartier (CIQ) des Hauts de Mazargues La Cayolle, nous livre son témoignage sur le partenariat scellé entre le Parc national et le CIQ.

Qu'est-ce qui vous a motivé à présider le CIQ ?

À mon arrivée à La Cayolle, il y a 40 ans, j'ai été tout de suite subjuguée par ce magnifique territoire entre ville et nature. Malheureusement, certains endroits sont devenus des zones de non-lois. En tant que présidente du CIQ, mon travail consiste à valoriser ce quartier et ses habitants, avec l'aide de plusieurs partenaires, dont le Parc national des Calanques.

Comment a débuté votre partenariat avec le Parc national ?

Mon intérêt pour le Parc national remonte à l'époque du Groupement d'intérêt public (GIP) des Calanques*, avec lequel j'avais beaucoup échangé. Notre quartier étant situé dans l'aire d'adhésion du territoire, il allait de soi que le CIQ et le Parc national entreprennent un travail partenarial fort, pour impliquer les habitants dans ce projet commun de territoire.

Parlez-nous des projets issus de votre collaboration avec le Parc national...

Le Parc national s'est investi, à nos côtés, dans la mise en place de nombreuses actions en lien avec les habitants du quartier. Au nombre d'entre elles, il y a eu l'exposition sur l'histoire de La Cayolle dans la galerie commerciale Leclerc entre 2015 et 2016, la Fête de la Nature en mai 2016

avec l'inauguration de la balade sonore de la Fontaine de Voire, la participation du Parc national à l'opération « Nettoyons la nature » ainsi qu'à la Fête de La Cayolle et à la Fête du Miel en septembre 2016. Le Parc national a également placé l'humain au cœur de ses rapports avec notre quartier en organisant, par exemple, des randonnées dans les Calanques pour ses habitants, et aussi en recrutant parmi ses effectifs d'écogardes un jeune du quartier. Ce partenariat va se poursuivre en 2017 avec des actions pédagogiques avec les établissements scolaires et la Maison de Quartier.

Le Théâtre du Centaure a récemment déménagé dans votre quartier. Comment réagissent les habitants ?

Avec beaucoup d'engouement ! L'installation chez nous de cette compagnie, avec Camille et Manolo, directeurs artistiques, est plus que salutaire. Tout comme le Parc national, le Théâtre du Centaure effectue un travail remarquable sur le terrain et participe grandement au rayonnement de notre quartier. On le voit, les habitants sont de plus en plus fiers d'habiter dans ou autour du Parc national des Calanques. ●

* GIP des Calanques : structure préfiguratrice du Parc national



“ Le Parc national permet de rassembler les habitants du quartier autour d'un grand projet de territoire ”

NICOLE BONFILS



Le sémaphore de Callelongue : un œil vigilant ouvert sur la mer

Construit dans les années 1860 par Louis Jacob sous Napoléon III dans le cadre de la grande campagne étatique de développement du télégraphe électrique, le sémaphore de Callelongue a joué à la fois le rôle de bureau télégraphique et de poste de guet.

Grâce à sa situation stratégique dominant la calanque de Callelongue, avec une vue dégagée sur l'archipel de Riou et sur Cap Croisette, l'édifice permettait de surveiller les incendies ou l'arrivée d'éventuels envahisseurs. Il était l'œil vigilant ouvert sur la mer ! En 1939, la batterie de semonce du sémaphore a été armée de deux canons. Cela n'empêcha pas pour autant la prise de l'édifice par les troupes allemandes, pendant la Seconde Guerre mondiale, qui en firent un poste de surveillance.

Un site à l'abandon présentant d'importants risques de sécurité

La grande guerre est bien loin maintenant. Nous sommes le 24 novembre 1997 : un décret supprime la servitude défensive du poste militaire du sémaphore. Quelques années plus tard, le site est déclassé du domaine public par un nouveau décret, le 11 avril 2005. Dès lors, le sémaphore se retrouve à l'abandon et livré à la merci du temps, des incendies et des incivilités... Sans dispositif sécurisant ses accès, il fut pris d'assaut par des squatteurs et ses murs furent lamentablement tagués. Les constructions extérieures érigées dans les années 1930 en béton armé se sont, faute d'entretien, abimées, présentant ainsi des risques importants pour la sécurité du public. Au terme d'une longue réflexion sur le devenir du sémaphore, c'est finalement au bénéfice du Parc national qu'est revenue la mise à disposition de cet édifice historique et emblématique, et donc sa rénovation.

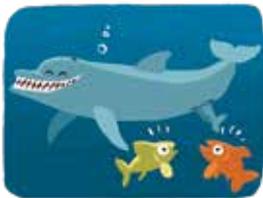
Une succession de travaux de nettoyage et de mise en sécurité

Vu l'état de délabrement du sémaphore, d'importants travaux de nettoyage avec l'association d'insertion Evolio, puis de mise en sécurité sont entrepris, depuis le printemps 2016. Ces travaux s'inscrivent dans une opération de requalification paysagère menée par le Parc national en partenariat avec le Conseil départemental 13 et la Mairie de secteur de Marseille des 6^e et 8^e arrondissements. Les interventions sur le bâtiment vont se poursuivre jusqu'en 2018 par des travaux de restauration des façades et des escaliers intérieurs, permettant au sémaphore de retrouver ses couleurs d'antan. La rénovation de cet ouvrage historique permettra à terme de proposer au public un lieu d'accueil spectaculaire, sur les hauteurs du Parc national. ●



Pour t'aider à répondre aux questions, rends-toi à la page 10.

1 Le Grand Dauphin est :



- a - un poisson
- b - un mollusque
- c - un mammifère marin

2 Le Grand Dauphin se nourrit :



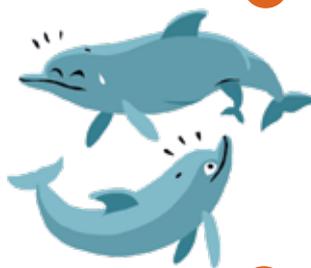
- a - d'algues
- b - de poissons
- c - d'oiseaux marins

3 Lors de ses déplacements, le Grand Dauphin se dirige grâce à :



- a - une vue développée
- b - à un système d'écholocation
- c - à la lune et au soleil

4 Le Grand Dauphin Donne naissance à :



- a - des dizaines de petits à la fois
- b - 2 ou 3 petits à la fois
- c - un seul petit à la fois

5 Le Grand Dauphin est une espèce considérée comme :



- a - menacée et protégée
- b - invasive
- c - exotique

6 Où peut-on trouver les populations de Grands Dauphins ?

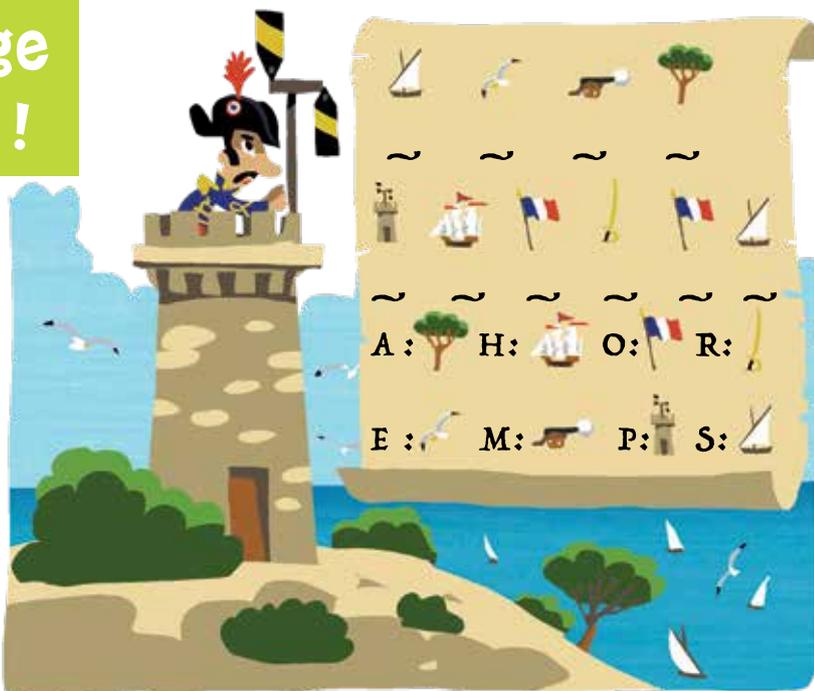


- a - dans presque toutes les mers du monde
- b - dans la mer Méditerranée uniquement
- c - dans l'océan Arctique et l'océan Antarctique

Réponses : 1-c; 2-b; 3-b; 4-c; 5-a; 6-a

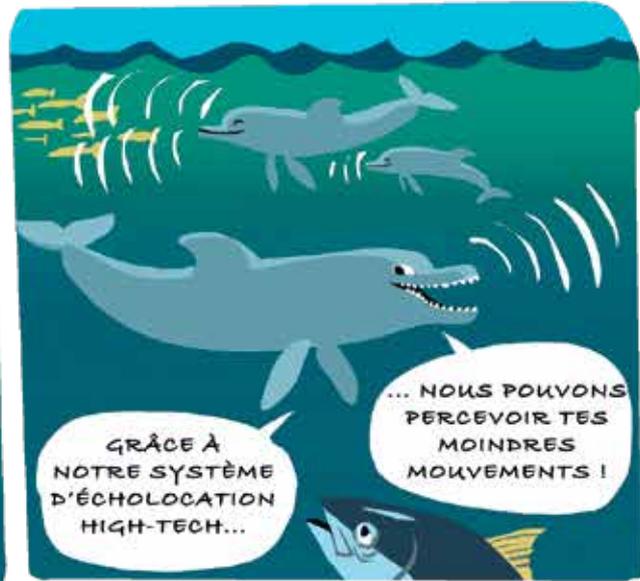
Décrypte le message codé du sémaphore !

Pour connaître d'où vient le mot sémaphore en grec, devine le message codé du soldat napoléonien.



SEMA : SIGNE - PHORES : PHOROS : QUI PORTE
 DES LA NAISSANCE DE LA NAVIGATION, LES VOILES QUI APPARAISSENT
 À L'HORIZON POUVAIENT APPARTENIR À DES NAVIRES ENNEMIS. SITUÉ
 EN HAUTEUR, LES SÉMAPHORES SERVAIENT DE TOURS DE GÛT. ON Y
 SURVEILLAIT LE LARGE POUR IDENTIFIER L'ARRIVANT. S'IL S'AGISSAIT
 D'ENNEMIS, L'ARMÉE, LES AUTORITÉS ET LA POPULATION ÉTAIENT AUSSI-
 TÔT AVERTIS PAR L'ÉMISSION DE CODES VISUELS PORTEURS DE MESSAGES.

Le Coin Des Bulles





De nouveaux produits marqués

En 2016, le Parc national, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence, a attribué la marque « Esprit Parc national » à deux navires de transport de passagers : l'Hélios, bateau à propulsion hybride (diesel et électrique) affrété par la compagnie Icard Maritime, et le Don du Vent, voilier patrimonial. Ils viennent compléter la liste des produits marqués qui était jusque-là composée de deux chambres d'hôtes dans les calanques de Saména : la Villa d'Orient et la Petite Calanque. Un appel à candidature en vue d'attribuer la marque aux sorties de découverte en randonnée est en cours.

Pour en savoir plus : www.calanques-parcnational.fr •

Enquête de fréquentation : parlez-nous de vos Calanques



Pour mieux connaître et évaluer le nombre d'utilisateurs dans le Parc national, une enquête de fréquentation est en cours. Vous pouvez y participer en remplissant le questionnaire en ligne : www.calanques-parcnational.fr. Des lots à gagner seront adressés aux participants par tirage au sort. •

Pour être informé des actualités
du Parc national, restez connecté !

www.calanques-parcnational.fr

Des espèces qui comptent énormément

La 13^e édition de l'opération « Des espèces qui comptent ! », en septembre dernier, a permis de recenser plus de 300 mérous bruns, une dizaine de corbs et 77 grandes nacres dans les eaux du Parc national. Cette opération de science participative est organisée par la Commission Environnement et Biologie Subaquatique des Bouches-du-Rhône et la Commission Environnement régionale Provence Alpes de la Fédération d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM), en partenariat avec le Parc national des Calanques. Bravo aux plongeurs et clubs bénévoles qui, cette année encore, se sont mobilisés en nombre.

Naissance de l'Agence française pour la biodiversité

Le 1^{er} janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France regroupent leurs compétences pour créer l'Agence française pour la biodiversité. Les 10 parcs nationaux français lui seront rattachés. Elle sera au service des politiques publiques de protection de la nature, mais aussi de la transition écologique.

Pour en savoir plus :
www.agence-francaise-biodiversite.fr •

